



**RAPPORT DE GESTION  
ET SES ANNEXES**

**BEP ENVIRONNEMENT 2024**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>I. Les comptes annuels .....</b>	<b>3</b>
A. Bilan après répartition.....	3
B. Comptes de résultats .....	5
C. Affectation et prélèvements .....	6
<b>II. Les commentaires financiers .....</b>	<b>7</b>
A. Commentaires à l'ACTIF .....	7
B. Commentaires au PASSIF .....	9
C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	11
<b>III. Les informations complémentaires.....</b>	<b>17</b>
<b>IV. Les règles d'évaluation.....</b>	<b>19</b>
<b>V. La liste des garanties .....</b>	<b>24</b>
<b>VI. Les marchés publics .....</b>	<b>25</b>
<b>VII. La LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....</b>	<b>29</b>
<b>VIII. La structure de l'organisation .....</b>	<b>30</b>
A. Structure des intercommunales.....	30
B. Compositions des instances .....	31
C. Réunions des instances .....	32
<b>IX. L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation.....</b>	<b>34</b>
<b>X. Les lignes de développement.....</b>	<b>35</b>
<b>XI. Le plan financier pluriannuel .....</b>	<b>36</b>

# I. LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

## A. Bilan après répartition

ACTIF		2024	2023
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>42.158.893</b>	<b>39.606.417</b>
<b>Frais d'établissement</b>	<b>20</b>	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21</b>	<b>65.850</b>	<b>93.099</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>42.069.138</b>	<b>39.489.215</b>
<i>Terrains et constructions</i>	22	23.920.076	23.741.696
<i>Installations, machines et outillage</i>	23	6.071.764	4.936.779
<i>Mobilier et matériel roulant</i>	24	10.609.545	9.657.467
<i>Location-financement et droits similaires</i>	25	-	-
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	26	-	-
<i>Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	27	1.467.752	1.153.272
<b>Immobilisations financières</b>	<b>28</b>	<b>23.905</b>	<b>24.103</b>
<i>Entreprises liées</i>	280/1	-	-
<i>Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	282/3	20.400	20.400
<i>Autres immobilisations financières</i>	284/8	3.505	3.703
<i>Actions et parts</i>	284	-	-
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	3.505	3.703
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>35.030.623</b>	<b>39.800.871</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>29</b>	<b>5.295.789</b>	<b>5.136.408</b>
<i>Créances commerciales</i>	290	-	-
<i>Autres créances</i>	291	5.295.789	5.136.408
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>3</b>	<b>901.062</b>	<b>801.726</b>
<i>Approvisionnements</i>	30/31	774.818	676.266
<i>En-cours de fabrication</i>	32	-	-
<i>Produits finis</i>	33	10.193	21.477
<i>Marchandises</i>	34	116.050	103.983
<i>Immeubles destinés à la vente</i>	35	-	-
<i>Acomptes versés</i>	36	-	-
<i>Commandes en cours d'exécution</i>	37	-	-
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>40/41</b>	<b>12.300.580</b>	<b>10.986.055</b>
<i>Créances commerciales</i>	40	8.833.437	8.525.684
<i>Autres créances</i>	41	3.467.143	2.460.371
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>50/53</b>	<b>15.416.033</b>	<b>21.893.234</b>
<i>Actions propres</i>	50	-	-
<i>Autres placements</i>	51/53	15.416.033	21.893.234
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>54/58</b>	<b>598.498</b>	<b>905.865</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>490/1</b>	<b>518.662</b>	<b>77.583</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>77.189.516</b>	<b>79.407.288</b>

PASSIF		2024	2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>36.182.401</b>	<b>33.390.502</b>
<b>Apport</b>	<b>10/11</b>	<b>173.225</b>	<b>173.225</b>
<i>Disponible</i>	110	-	-
<i>Indisponible</i>	111	173.225	173.225
<b>Plus-values de réévaluation</b>	<b>12</b>	-	-
<b>Réserves</b>	<b>13</b>	<b>27.822.847</b>	<b>25.447.558</b>
<i>Réserves indisponibles</i>	130/1	17.323	17.323
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	17.323	17.323
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312	-	-
<i>Soutien financier</i>	1313	-	-
<i>Autres</i>	1319	-	-
<i>Réserves immunisées</i>	132	-	-
<i>Réserves disponibles</i>	133	27.805.524	25.430.236
<b>Bénéfice/Perte reporté(e)</b>	<b>14</b>	-	-
<b>Subsides en capital</b>	<b>15</b>	<b>8.186.329</b>	<b>7.769.719</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>	<b>19</b>	-	-
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>16</b>	<b>4.033.948</b>	<b>4.212.757</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>160/5</b>	<b>4.033.948</b>	<b>4.212.757</b>
<i>Pensions et obligation similaires</i>	160	-	-
<i>Charges fiscales</i>	161	-	-
<i>Grosses réparations et gros entretien</i>	162	4.033.948	4.212.757
<i>Obligations environnementales</i>	163	-	-
<i>Autres risque et charges</i>	164/5	-	-
<b>Impôts différés</b>	<b>168</b>	-	-
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>36.973.167</b>	<b>41.804.029</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>22.112.667</b>	<b>26.193.074</b>
<i>Dettes financières</i>	170/4	22.112.481	26.192.887
<i>Etablissements de crédit</i>	173	22.112.481	26.192.887
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
<i>Dettes commerciales</i>	175	-	-
<i>Acomptes reçus sur commandes</i>	176	-	-
<i>Autres dettes</i>	178/9	186	186
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>14.541.725</b>	<b>15.324.287</b>
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	42	4.080.407	4.115.362
<i>Dettes financières</i>	43	-	-
<i>Dettes commerciales</i>	44	7.390.502	8.319.090
<i>Fournisseurs</i>	440/4	7.390.502	8.319.090
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
<i>Acomptes reçus sur commandes</i>	46	-	-
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	45	2.981.301	2.839.975
<i>Impôts</i>	450/3	181.394	235.227
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	2.799.907	2.604.747
<i>Autres dettes</i>	47/48	89.515	49.860
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>492/3</b>	<b>318.776</b>	<b>286.669</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>77.189.516</b>	<b>79.407.288</b>

## B. Comptes de résultats

Compte de résultats		2024	2023
<b>Ventes et prestations</b>	<b>70/76A</b>	<b>69.409.213</b>	<b>65.080.308</b>
Chiffre d'affaires	70	26.759.733	23.822.031
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-11.285	11.631
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	42.451.350	41.143.371
Produits d'exploitation non récurrents	76A	209.415	103.276
<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>60/66A</b>	<b>66.802.228</b>	<b>63.075.553</b>
Approvisionnements et marchandises	60	4.324.668	4.189.348
Achats	600/8	4.435.288	4.256.793
Stocks : réduction (augmentation)	609	-110.620	-67.445
Services et biens divers	61	29.841.835	27.839.426
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	18.261.340	17.227.026
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5.730.361	5.179.421
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours	631/4	8.553.106	8.430.700
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	-178.808	-37.462
Autres charges d'exploitation	640/8	241.123	232.853
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	28.603	14.242
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>9901</b>	<b>2.606.985</b>	<b>2.004.756</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>75/76B</b>	<b>556.705</b>	<b>465.743</b>
Produits financiers récurrents	75	556.705	465.743
Produits des immobilisations financières	750	-	-
Produits des actifs circulants	751	544.263	458.385
Autres produits financiers	752/9	12.442	7.358
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
<b>Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>625.730</b>	<b>741.170</b>
Charges financières récurrentes	65	625.730	741.170
Charges des dettes	650	624.501	738.096
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	651	-	-
Autres charges financières	652/9	1.230	3.074
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>9903</b>	<b>2.537.960</b>	<b>1.729.329</b>

Résultats		2024	2023
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	<b>780</b>	-	-
<b>Transfert aux impôts différés</b>	<b>680</b>	-	-
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>67/77</b>	<b>162.671</b>	<b>173.667</b>
<i>Impôts</i>	<i>670/3</i>	<i>162.671</i>	<i>173.667</i>
<i>Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales</i>	<i>77</i>	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>9904</b>	<b>2.375.288</b>	<b>1.555.662</b>
<i>Prélèvements sur les réserves immunisées</i>	<i>789</i>	-	-
<i>Transfert aux réserves immunisées</i>	<i>689</i>	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>9905</b>	<b>2.375.288</b>	<b>1.555.662</b>

### C. Affectation et prélèvements

Affectation		2024	2023
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>9906</b>	<b>2.375.288</b>	<b>1.555.662</b>
<i>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</i>	<i>9905</i>	<i>2.375.288</i>	<i>1.555.662</i>
<i>Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent</i>	<i>14P</i>	-	-
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>791/2</b>	-	-
<i>sur l'apport</i>	<i>791</i>	-	-
<i>sur les réserves</i>	<i>792</i>	-	-
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	<b>691/2</b>	<b>2.375.288</b>	<b>1.555.662</b>
<i>à l'apport</i>	<i>691</i>	-	-
<i>à la réserve légale</i>	<i>6920</i>	-	-
<i>aux autres réserves</i>	<i>6921</i>	<i>2.375.288</i>	<i>1.555.662</i>
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>14</b>	-	-
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	<b>794</b>	-	-
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>694/6</b>	-	-
<i>Rémunération du capital</i>	<i>694</i>	-	-
<i>Administrateurs ou gérants</i>	<i>695</i>	-	-
<i>Autres allocataires</i>	<i>696</i>	-	-

## II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

### A. Commentaires à l'ACTIF

#### ACTIFS IMMOBILISES

---

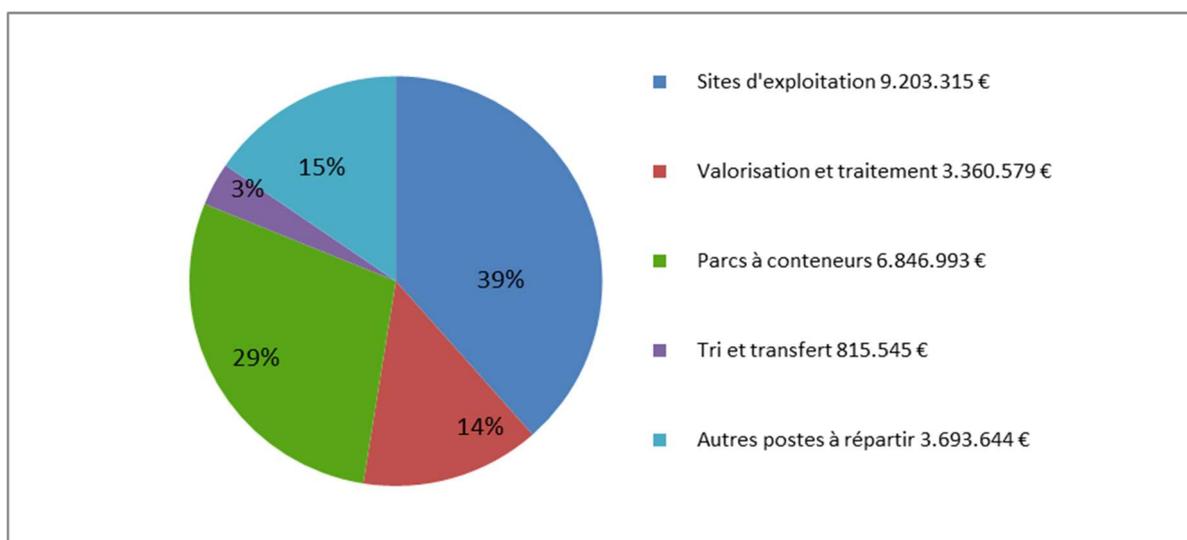
La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de **terrains et constructions** :

le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 23.920.076 € réparti sur l'ensemble de la Province de Namur et comprend :

- les sites d'exploitations ;
- la valorisation et le traitement : usine de tri broyage de Floreffe, centre de compostage, biométhanisation, centres d'enfouissement technique ;
- les parcs à conteneurs ;
- les stations de tri et transfert ;
- les autres postes à répartir : site industriel et collecte de Floreffe.

Les terrains représentent 1.092.960 € tandis que les constructions s'élèvent à 22.827.116 €.



- **Les installations, machines et outillages** comprennent essentiellement les engins des différents sites, les installations du site Floreffe, les conteneurs des parcs, les bulles à verre pour un total de 6.071.764 € ;
- **Le mobilier** se compose du matériel de bureau des sites et du matériel pour l'informatisation des parcs pour un total de 25.790 € ;

- Le matériel roulant s'élève à 10.583.755 € et correspond aux véhicules de collecte ;
- Les immobilisations en cours reprennent les travaux en cours des recyparcs d'Andenne, Champion, Fosses, Somme-Leuze, La Bruyère, Mettet, l'extension du transfert Vodecée ainsi que les projets de digitalisation et de modification du bâtiment B5 de la chaîne de tri pour un total de 1.467.752 €.

Les **immobilisations financières** reprennent les participations détenues à hauteur de 20.400 € dont le détail est repris dans le rapport sur les participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 3.505 €.

## ACTIFS CIRCULANTS

---

Les **créances à plus d'un an** sont constituées des autres créances inscrites dans le cadre des subsides sur investissements à percevoir de façon étalée par l'Office Wallon des Déchets pour 3.909.425 €, du préfinancement de la quote-part du BEP Environnement dans le subside ENERGYWALL à percevoir pour 1.316.364 €, et d'un acompte versé pour compte de la Spaque dans le cadre du rachat du CET Chapois pour 70.000 €.

Le **stock** correspond aux approvisionnements de fournitures en diesel, pièces pour le charroi, vêtements de travail (774.818 €), des marchandises telles que les conteneurs, les puces, les sacs Fost Plus et organiques (116.050 €) ainsi que des produits finis (plaquettes de bois 10.193 €).

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour 8.833.437 €.

Les **autres créances** s'élèvent 3.467.143 € et se composent des appels de fonds aux communes, des tranches de subside à court terme sur investissement à percevoir de façon étalée et du solde dû par Intradel pour la valorisation 2024.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à termes. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des travaux dans les recyparcs et les investissements immobiliers en attente des subsides à recevoir.

Les **valeurs disponibles** couvrent la trésorerie opérationnelle pour 598.498 €. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent un montant d'intérêts perçus en 2025 et se rapportant à l'année ainsi qu'un montant de 514.478 € correspondant à la répercussion aux communes de la perte du subside sur la collecte des papiers cartons.

## B. Commentaires au PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible**, lequel s'élève à 173.225 €. Il est souscrit dans son entièreté par les communes, la Province de Namur et le BEP.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.553 parts Communes		113.825 €			
Parts		Montant	Parts		Montant
218	ANDENNE	5.450	48	HAVELANGE	1.200
63	ANHEE	1.575	50	HERON	1.250
67	ASSESE	1.675	45	HOUYET	1.125
75	BEAURAING	1.875	169	JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
32	BIEVRE	800	90	LA BRUYERE	2.250
41	CERFONTAINE	1.025	128	METTET	3.200
147	CINEY	3.675	1.001	NAMUR	25.025
123	COUVIN	3.075	48	OHEY	1.200
121	DINANT	3.025	29	ONHAYE	725
28	DOISCHE	700	91	PHILIPPEVILLE	2.275
155	EGHEZEE	3.875	110	PROFONDEVILLE	2.750
74	FERNELMONT	1.850	115	ROCHEFORT	2.875
68	FLOREFFE	1.700	280	SAMBREVILLE	7.000
104	FLORENNES	2.600	69	SOMBREFFE	1.725
101	FOSSES LA VILLE	2.525	51	SOMME-LEUZE	1.275
44	GEDINNE	1.100	57	VIROINVAL	1.425
242	GEMBLoux	6.050	30	VRESSE/SEMOIS	750
69	GESVES	1.725	162	WALCOURT	4.050
61	HAMOIS	1.525	89	YVOIR	2.225
58	HASTIERE	1.450			
<b>2.276 parts Province de Namur</b>		<b>56.900 €</b>	<b>100 parts BEP</b>		<b>2.500 €</b>

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve statutairement indisponible correspond à 10% de l'apport indisponible (17.323 €) ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 27.805.524 €.

Les **subsides en capital** correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements des infrastructures liés à l'exploitation pour un total de 8.186.329 €.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 36.182.401 €, comprenant le capital, les réserves et les subsides en capital. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

## PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

---

Les **provisions** pour autres risques et charges actées en 2024 s'élèvent à 4.033.948 € :

- Provision en vue de faire face aux grosses réparations et gros entretien :
  - réhabilitation CET : 755.846 € ;
  - grosses réparations et gros entretien : 1.125.104 € ;
  - remplacement de conteneurs obsolètes : 2.152.998 €.

## DETTES

---

Les **dettes à plus d'un an** sont composées majoritairement des dettes financières contractées auprès des banques (sous déduction des tranches échéant en 2025) pour un total de 22.112.481 € en 2024.

Les **autres dettes** à plus d'un an reprennent 186 € de cautions reçues.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 14.541.725 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 4.080.407 € ainsi que les **dettes commerciales** pour 7.390.502 €.

Les **dettes fiscales, salariales et sociales** s'élèvent à 2.981.301 € et reprennent le solde des rémunérations 2024 à payer en 2025 ainsi que le précompte et l'impôt sur le résultat.

Dans les **autres dettes**, on retrouve le préfinancement de subside sur investissement de TIBI, dans le cadre de la société interne BIVALOR pour la chaîne de tri-broyage, la vente de sacs OMB pour compte des communes ainsi qu'un cautionnement reçu pour un montant total de 89.515 €.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 318.776 €.

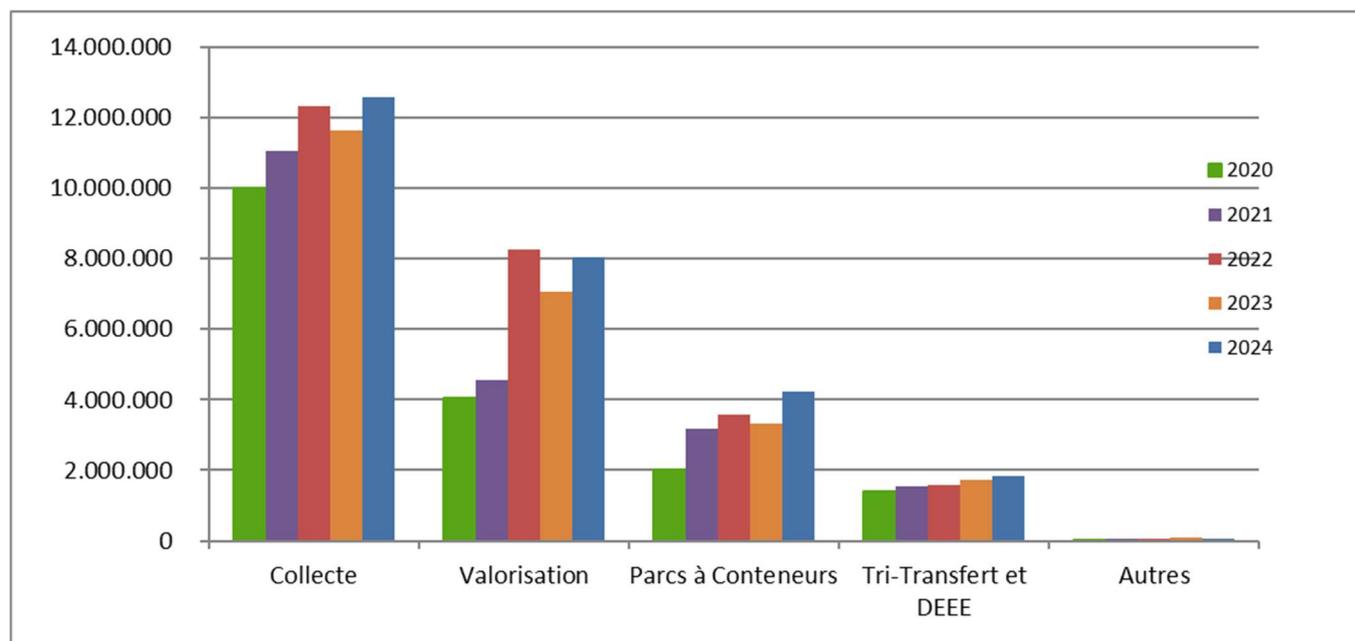
On y retrouve le précompte mobilier des intérêts perçus en janvier 2025 concernant 2024 ainsi que la facturation des avances sur collectes commerçants relatives au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 69.409.213 €.

L'année 2024 a enregistré un chiffre d'affaires de 26.759.733 € contre 23.822.031 € en 2023. Cette augmentation est principalement due aux prix de vente des papiers-cartons, des métaux et de l'électricité.

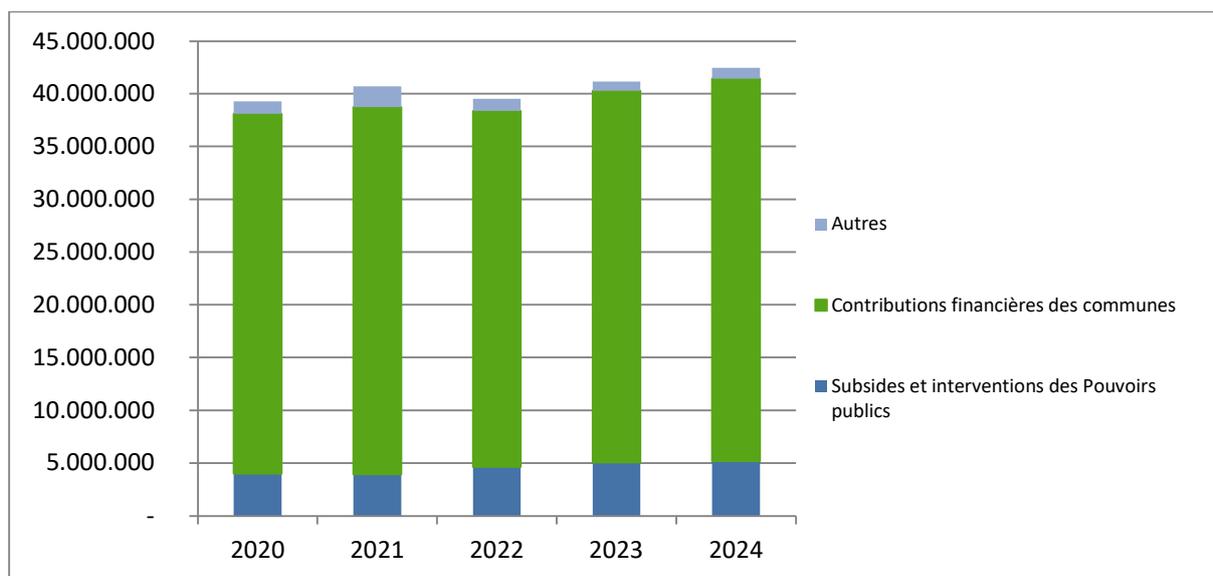
Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :



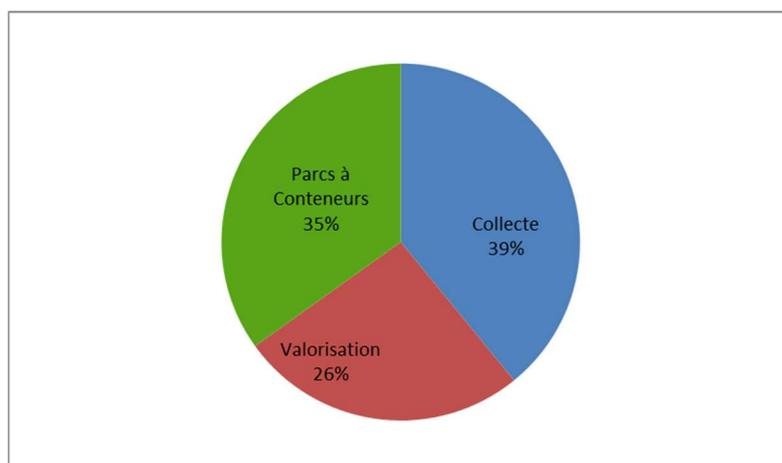
Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent à 42.451.350 € en 2024 contre 41.143.371 € en 2023.

Ce montant comprend :

- les subsides et interventions des Pouvoirs Publics pour 5.165.932 € ;
- la contribution financière des communes pour 36.268.419 €. Ce montant intègre une réduction de la cotisation des Recyparcs à concurrence de 2.25 € par habitant ;
- le solde de 1.016.999 € est composé de refacturations de frais à des tiers, des remboursements d'assurances et de diverses récupérations.



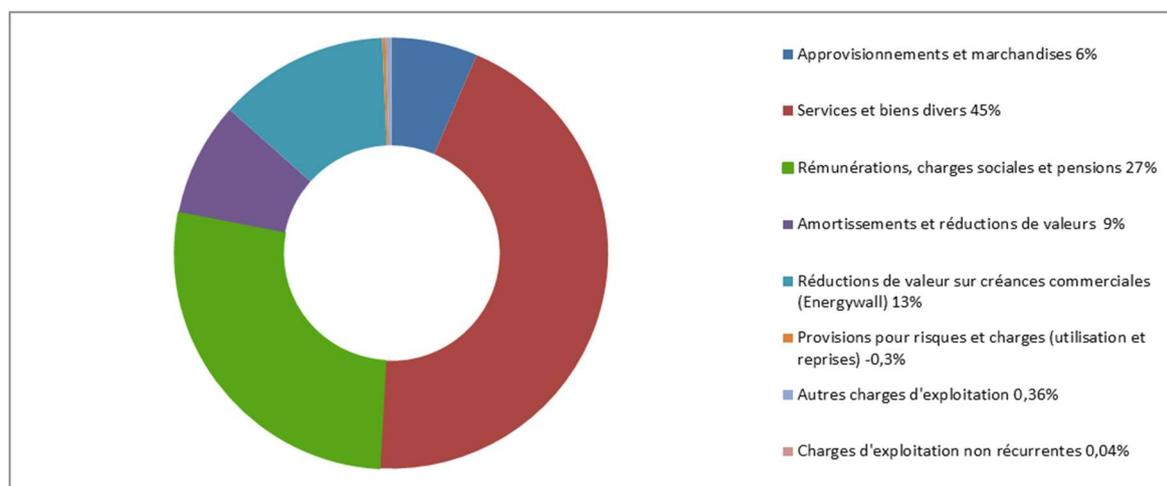
La répartition de la contribution financière des communes se ventile de la manière suivante :



Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 209.415 € en 2024.

Ce montant comprend les plus-values sur revente d'immobilisés et diverses régularisations (subside sur investissement, prorata tva, etc ...).

Le **coût des ventes et prestations** s'élèvent à 66.802.228 € en 2024 contre 63.075.553 € en 2023.



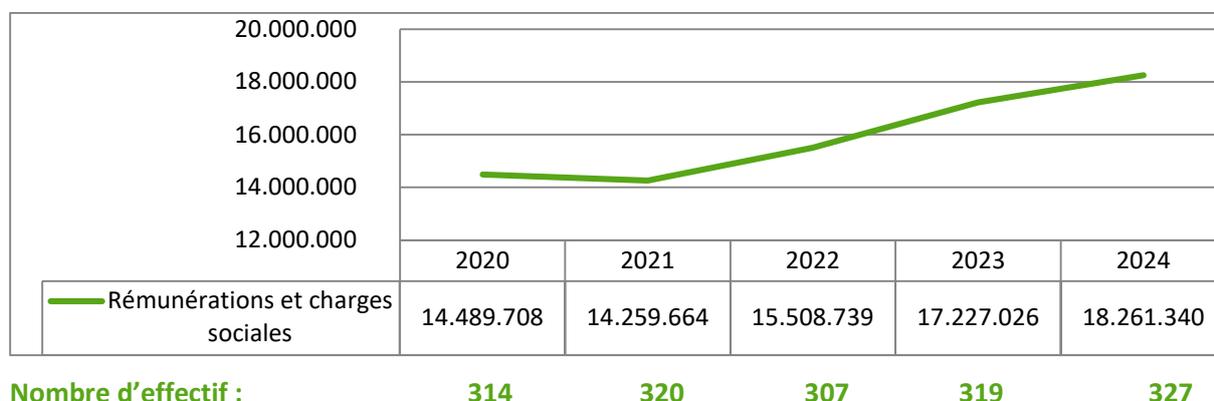
Les approvisionnements et marchandises reprennent les achats de conteneurs à puces, les sacs (Fost Plus, biodégradables), les bulles à verre ainsi que les fournitures (Diesel, pièces pour le charroi, pneus, vêtements de travail) pour un total de 4.324.668 € en 2024 contre 4.189.348 € en 2023.

Les services et biens divers passent de 27.839.426 € en 2023 à 29.841.835 € en 2024. Ils contiennent principalement les frais d'entretien des différents sites, du matériel lié à l'exploitation, du charroi et des engins, mais aussi le coût du transport des matières collectées dans les parcs à conteneurs et le traitement /valorisation de ces dernières.

Les postes ayant connu une variation importante par rapport à l'exercice précédent sont :

- fournitures charroi - Augmentation ;
- ristourne FostPlus liée à la vente de papiers-cartons – Augmentation ;
- intérimaires – Augmentation ;
- valorisation DSM – Augmentation ;
- valorisation plastiques durs – Augmentation.

Les rémunérations et charges sociales représentent 27% des coûts et s'élèvent à 18.261.340 € en 2024 contre à 17.227.026 € en 2023.



La dotation aux amortissements a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 5.730.361 € en 2024.

La dotation aux réductions de valeur sur créances commerciales reprend notamment :

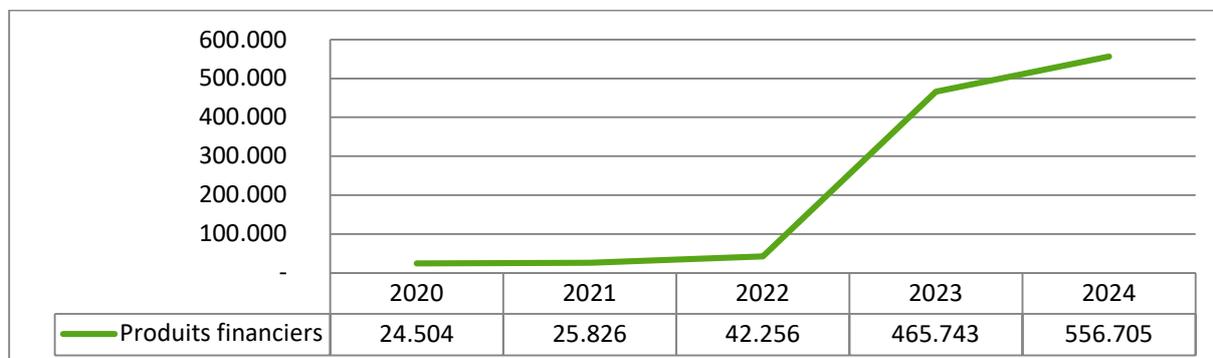
- la dotation aux réductions de valeurs sur créances commerciales pour la valorisation des déchets dans la société interne Energywall : 8.548.282 €.

Les provisions pour grosses réparations et pour autres risques et charges comprennent les dotations aux provisions actées ainsi que les reprises de provisions, principalement relatives à l'usine de tri-broyage de Floreffe et à la réhabilitation des sites, ainsi qu'un montant destiné au remplacement de conteneurs obsolètes.

Les autres charges d'exploitations sont essentiellement composées de taxes diverses pour 117.701 €, d'une moins-value sur créance commerciale de 954 €, de taxes sur dossier titre pour 13.268 € et de la contribution de BEP Environnement dans le financement de la cotisation de responsabilisation due pour le personnel statutaire du BEP pour un montant de 109.200 €.

Les autres charges d'exploitations non récurrentes s'élèvent à 28.603 € en 2024 et reprennent principalement la régularisation de nos proratas tva €.

Les **produits financiers** s'élèvent à 556.705 € en 2024. Ils sont majoritairement composés des produits de placements de trésorerie. Depuis 2016 les subsides en intérêt sont supprimés et ne sont donc plus comptabilisés sous cette rubrique.



Les **charges financières** augmentent avec un total de 625.730 € en 2024.

Elles se composent des charges financières récurrentes qui représentent les intérêts des emprunts sur les investissements.

Le **boni de l'exercice avant impôts** est de 2.537.960 €.

**L'impôt sur le résultat** est de 162.671 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 128.552 € ;
- la charge fiscale complémentaire estimée à l'impôt des personnes morales pour 34.119 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 29 septembre 2020,

confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle période de 5 ans.

Le compte de résultat 2024 se clôture par un **boni à affecter** de 2.375.288 €.

En ce qui concerne les recettes, l'intercommunale reste soumise aux fluctuations du cours des matières. Le résultat est ainsi influencé par une augmentation du prix de vente des papiers-cartons, ainsi que du prix de vente de l'électricité. L'évolution de la conjoncture a donc induit une augmentation de ces postes par rapport à 2024.

Au niveau des dépenses, l'intercommunale doit faire face à un accroissement des salaires du personnel propre suite de l'évolution de l'index et la croissance de l'effectif.

En ce qui concerne les Recyparcs, les coûts globaux de transport et de traitement de certaines matières restent stables.

Le maintien des outils de l'intercommunale nécessite un renouvellement des investissements. Suite à l'augmentation du coût de l'énergie et à l'inflation, une tendance haussière reste constatée dans les coûts des nouveaux investissements, lesquels se répercuteront dans les comptes au rythme des amortissements.

L'intercommunale reste soumise à des variations de prix indépendantes de sa volonté et devra poursuivre ses efforts d'optimisation et ses réflexions liées à l'équilibre financier.

### III. LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société est analysée en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

*a) Risques et incertitudes*

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Par suite de la mise en place du nouveau gouvernement wallon issu des élections régionales, une attention particulière est portée sur les subventions perçues et essentielles à l'activité de l'intercommunale. Ce point fera l'objet d'un suivi continu en 2025.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

*b) Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice*

Néant

*c) Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société*

Néant

*d) Activités de recherche et de développement*

Néant

*e) Succursales de la société*

Néant

*f) Justification des règles comptables de continuité*

Néant

*g) Utilisation d'instruments financiers*

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

*h) Conflit d'intérêt*

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

## IV. LES RÈGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

### ACTIFS

---

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans
Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.

Installations, machines et outillages

Linéaire

Matériel d'exploitation et installations diverses	de 5 à 20 ans
Petit outillage	de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

### Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions                      Linéaire                      de 5 à 20 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertaine ou compromis.

### Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

## PASSIF

---

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

## COMPTE DE RESULTATS

---

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

## V. LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre de l'exploitation des sites environnementaux, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2024
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Henneau)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Huit Bonniers)	173.525 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant l'aire de compostage	200.000 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 d'Havelange (site Willot)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Happe-Chapois (Ciney)	2.603.352 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Morialmé (site "Le Fayat")	970.255
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 de Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 de Gedinne-Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	2.087.902,00 €

## VI. LES MARCHÉS PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2023, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

**PE** : Publicité européenne

**PN** : Publicité nationale

**PNDAPP** : Procédure négociée directe avec publication préalable

**PNSPP** : Procédure négociée sans publication préalable

**PO** : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de fournitures	Achat de conteneurs de 10 et 35 m <sup>3</sup> pour les recyparcs de BEP Environnement	PO	Européenne	24/01/2024	251.250,00 €	Lot 1 : ATELIER JANSSEN KAULILLE NV - Kettingbrugweg 38 à 3950 Bocholt Lot 2 : CONTAINERS ET MATERIELS AERTSEN SRL - rue de la Digue 10 à 5590 Ciney
Marché de fournitures	Fourniture de sacs compostables destinés à la collecte sélective des déchets biodégradables	PO	Européenne	24/01/2024	363.216,00 €	THE COMPOST BAG COMPANY SA - Tildonksesteenweg 171 à 3020 Herent
Marché de services	Marché de services pour un auteur de projet pour le Centre d'économie circulaire et sociale à Rhisnes - Programme FEDER 2021-2027	PO	Européenne	24/01/2024	311.712,22 €	L'ATELIER DE L'ARBRE D'OR - rue du Lombard 65 à 5000 Namur
Marché de services	Mise en place d'un Centre d'appel externalisé (call center) pour les services de collectes et des recyparcs	PNSPP	-	24/01/2024	90.081,60 €	ENTRA ASBL - rue du Tilloi 11 à 6220 Heppignies
Marché de travaux	Bétonnage de zones de stockage sur différents sites et petits travaux de Génie-civil	PO	Nationale	21/02/2024	200.000,00 €	EECOCUR SA - rue du Tronquoy 47 à 5380 Fernelmont
Marché de travaux	Extension du centre de transfert de déchets de Vodecée et du bâtiment administratif	PO	Nationale	21/02/2024	2.078.772,37 €	Lot 2 : COLAS BELGIUM, Agence Sud-Est - Grand-Route 71 à 4367 Crisnée
Marché de services	Maintenance de différents engins de génie civil	PNSPP	-	21/02/2024	34.625,75 €	Lot 1 : RABEUX ET FILS SPRL - rue de Revogne 100 à 5570 Honnay Lot 2 : GENIE-ROUTE SPRL - rue du Vieux Campinaire 20 à 6220 Fleurus
Marché de services	Reprise des textiles et cuirs usagés dans les recyparcs de BEP Environnement	PNSPP	-	21/02/2024	1,00 €/tonne	OXFAM SOLIDARITE - rue des 4 Vents 60 à 1080 Bruxelles
Marché de services	Remplacement de l'automate programmable (plc) et mise à jour du logiciel de communication et de commande de la chaîne de traitement du bois	PNSPP	-	22/03/2024	32.740,00 €	Rising Edge Development Sprl - rue sur la Reppe, 15B - 5300 Andenne
Marché de travaux	Agrandissement de la menuiserie de la Ressourcerie Namuroise	PNDAPP	Nationale	27/03/2024	148.671,58 €	Lot 1 : ABSS Construction - Chaussée de Nivelles 167 à 7181 Arquennes Lot 2 : ELECTRICITE GENERALE J.J.B SA - Hebronval 25 à 6690 Vielsam
Marché de travaux	Construction d'un nouveau recyparc à Somme-Leuze	PO	Nationale	27/03/2024	953.012,17 €	COLAS BELGIUM - Wallonie - Grand Route 71 à 4367 Crisnée
Marché de fournitures	Installation d'équipements techniques destinés au traitement du biogaz produit au CET de Chapois	PO	Nationale	27/03/2024	244.622,32 €	JOHN COCKERILL BALTEAU - rue Jean Potier à 4100 Seraing
Marché de travaux	Remplacement du bâtiment du recyparc de Fosses-la-Ville	PNDAPP	Nationale	27/03/2024	150.546,64 €	VILLAGE N°3 - MANUPAL - rue du Parc Industriel d'Achène 33 à 5590 Achène
Marché de services	Reprise des déchets d'amiante-ciment dans les recyparcs de BEP Environnement	PO	Européenne	27/03/2024	442.500,00 €	Lot 1 : ACHÈNE RECYCLAGE - rue du Polissou 13 à 5590 Achène Lot 2 : ACHÈNE RECYCLAGE - rue du Polissou 13 à 5590 Achène
Marché de services	Transport, tri et traitement de plastiques agricoles collectés sur 3 sites de BEP Environnement	PNSPP	-	27/03/2024	70.700,00 €	VALODIRECT SPRL - Oude Scheldestraat 11 à 9630 Meilegem

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de fournitures	Fournitures de pelles sur pneus	PO	Européenne	24/04/2024	943.000,00 €	SOMTP BELGIUM - rue de l'Artisanat 8 à 5020 Suarlée
	Maintenance des systèmes de pesage des bennes de collecte des déchets	PNSPP	-	24/04/2024	443.292,00 €	C-TRACE GMBH - Stieghorster Strabe 112 à DE-33605 Bielefeld
Marché de travaux	Divers travaux de gros-oeuvre et construction métallique sur le Site Intégré de Gestion de Déchets (SIGD) de Floreffe	PNDAPP	Nationale	29/05/2024	463.893,21 €	SA CREER RENOVER CONSTRUIRE - Z.I rue Nicolas Darche 32/1 à 5660 Mariembourg
Marché de travaux	Extension du centre de transfert de déchets de Vodecée (extension du bâtiment administratif et techniques spéciales)	PNSPP	-	29/05/2024	723.096,55 €	C.R.C SA - rue Nicolas Darche 32/1 à 5660 Couvin
Marché de fournitures	Fourniture et installation d'équipements électromécaniques destinés la manutention de plaquettes et fines de bois sur le Site Intégré de Gestion des Déchets (SIGD) de Floreffe	PO	Européenne	29/05/2024	2.774.814,00	Lot 1 : SECAL - rue du Donon 4 à FR-57430 Sarraïbe Lot 2 : VAUCHE - Boulevard Gambetta 17-19 à FR-08200 Sedan
Marché de fournitures	Achat d'aciers et fers pour BEP Environnement	PNSPP	-	19/06/2024	60.445,46 €	Lot 1 : ARCELORMITTAL MALONNE - rue Gabriel de Moriamé 20 à 5020 Namur Lot 2 : M.D.M INDUSTRIE SA - Chemin De Mosee 4 à 5590 Ciney
Marché de travaux	Construction d'un nouveau bureau des préposés au Recyparc de Champion	PO	Nationale	19/06/2024	239.100,28 €	V3 MANUPAL - Parc Industriel d'Achéne 33 à 5590 Achêne
Marché de services	Mise à disposition de préposés affectés au nettoyage des camions de collecte	PO	Européenne	19/06/2024	285.939,20 €	Lot 1 : Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel (ETA n° 91) - rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville Lot 2 : Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel (ETA n° 91) - rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville
Marché de fournitures	Fourniture de pompes à chaleur réversibles dans certains Recyparcs de BEP Environnement	PNSPP	-	17/07/2024	94.406,00 €	ALAIN TOLLENEER SPRL - rue des Artisans 3A à 5150 Floreffe
Marché de fournitures	Fourniture et raccordements d'équipements pour étendre l'infrastructure électrique du SIGD de Floreffe afin d'alimenter les bornes de recharges de camions électriques	PNDAPP	Nationale	28/08/2024	172.970,39 €	ETABLISSEMENTS BIUSO - rue des Mottards 137 à 6200 Châtelineau
Marché de fournitures	Acquisition d'huiles pour circuits hydrauliques, d'huiles pour moteurs, d'huiles pour transmissions, de graisses multi usages, de liquides de refroidissement et de solution aqueuse d'urée à 32,50 % (ADBLUE)	PO	Européenne	18/09/2024	228.551,50 €	Lot 1 : TOTAL ENERGIES MARKETING BELGIUM SA - Boulevard Anspach 1 - B2 à 1000 Bruxelles Lot 2 : TOTAL ENERGIES MARKETING BELGIUM SA - Boulevard Anspach 1 - B2 à 1000 Bruxelles Lot 3 : TOTAL ENERGIES MARKETING BELGIUM SA - Boulevard Anspach 1 - B2 à 1000 Bruxelles Lot 4 : TOTAL ENERGIES MARKETING BELGIUM SA - Boulevard Anspach 1 - B2 à 1000 Bruxelles Lot 5 : TOTAL ENERGIES MARKETING BELGIUM SA - Boulevard Anspach 1 - B2 à 1000 Bruxelles Lot 6 : TOTAL ENERGIES MARKETING BELGIUM SA - Boulevard Anspach 1 - B2 à 1000 Bruxelles

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de fournitures	Fourniture de conteneurs enterrés, munis d'une bome d'introduction tubulaire, pour la collecte du verre par apport volontaire	PO	Européenne	18/09/2024	1.182.104,00 €	KLIKO BELGIUM BV - Kielbroek 4-C5 à 2020 Antwerpen
Marché de fournitures	Fournitures de conteneurs aériens pour la collecte du verre par apport volontaire	PNSPP	-	16/10/2024	135.500,00 €	SULO BELGIUM SA - Ring-Oost 14 à 9400 Ninove
Marché de fournitures	Fournitures de divers modèles de sacs pour la collecte de déchets	PO	Européenne	16/10/2024	1.457.947,20 €	Lot 1 : JEMACO SA - rue Gabriel de Moriamé 19 à 5020 Malonne Lot 2 : JEMACO SA - rue Gabriel de Moriamé 19 à 5020 Malonne Lot 3 : JEMACO SA - rue Gabriel de Moriamé 19 à 5020 Malonne
Marché de fournitures	Fournitures d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel de BEP Environnement et de la Ressourcerie Namuroise	PNSPP	-	27/11/2024	126.633,09 €	Lot 1 : DEPAIRON SA - rue du Limbourg 77-79 à 4800 Verviers Lot 2 : DEPAIRON SA - rue du Limbourg 77-79 à 4800 Verviers Lot 3 : DEPAIRON SA - rue du Limbourg 77-79 à 4800 Verviers

## VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

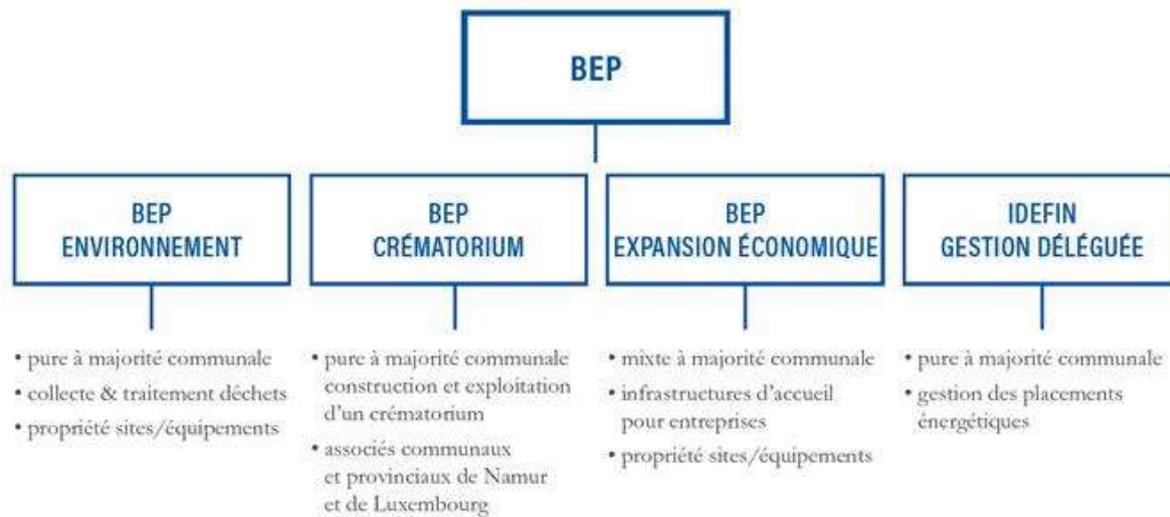
En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 21 février ayant pour objet pour « Biodiversité sur les sites du BEP Environnement – Présentation des actions et réalisations » et du 18 décembre 2024 ayant pour objet « Outil IA Collectes » :

<b>21 février 2024</b>	
<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>
<b>Groupe Commune</b>	
Gérard	Cox (Président)
Christophe	Capelle (Vice-Président)
Charlotte	Deborsu
Vincent	Delire
Yves	Depas
Lara	Flament
Alain	Goda
Marie-Claire	Leemans
Christine	Poulin
Nicolas	Rouard
Eric	Van Poelvoorde
Norbert	Vilmus
<b>Groupe Province</b>	
Philippe	Bultot
Guy	Carpiaux
Nicole	Lecomte
José	Paulet
Lina	Porrovecchio
Jean-Marie	Theret
<b>18 décembre 2024</b>	
<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>
<b>Groupe Commune</b>	
Stéphane	Collignon (Président)
Vincent	Delire
Yves	Depas
Frédéric	Deville
Adelin	François
Alain	Goda
Nicolas	Rouard
Eric	Van Poelvoorde
<b>Groupe Province</b>	
Philippe	Bultot
Cathy	Collard
Carine	Daffe
Hélène	Leburn
Thomas	Nagant
Laurie	Spineux

## VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

### A. Structure des intercommunales



## B. Compositions des instances

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

- Composition du Conseil d'Administration :

Conseil d'administration		
Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Cox Gérard <i>(sortie de le 2/12/2024)</i>	Commune
Président	Collignon Stéphane <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	Commune
Vice-président	Capelle Christophe	Commune
	Bultot Philippe	Province
	Carpiaux Guy <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	Province
	Collard Cathy	Province
	Daffe Carine	Province
	Deborsu Charlotte <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	Commune
	Delire Vincent	Commune
	Depas Yves	Commune
	Doumont Hugues <i>(sortie le 16/02/2023)</i>	Province
	Flament Lara <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	Commune
	Goda Alain	Commune
	Jacquiez Pascal <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	Commune
	Lebrun Hélène <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	Province
	Lecomte Nicole <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	Province
	Leemans Beelen Marie-Claire <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	Commune
	Nagant Thomas <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	Province
	Noiret Claudy <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	Commune
	Paulet José <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	Province
	Porrovecchio Lina <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	Province
	Poulin Christine	Commune
	Rochet Bénédicte <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	Province
	Rouard Nicolas	Commune
	Spineux Laurie <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	Province
	Tessier Julie <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	Province
	Theret Jean-Marie <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	Province
	Van Poelvoorde Eric	Commune
	Vilmus Norbert <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	Commune
	François Adelin <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	Commune

- Composition du Comité de Rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bultot Philippe
	Daffe Carine
	Depas Yves
	Goda Alain
	Rouard Nicolas

- Composition du Comité d'Audit :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bultot Philippe
	Daffe Carine
	Depas Yves
	Flament Lara <i>(sortie le 2/12/2024)</i>
	François Adelin <i>(entrée le 3/12/2024)</i>
	Goda Alain

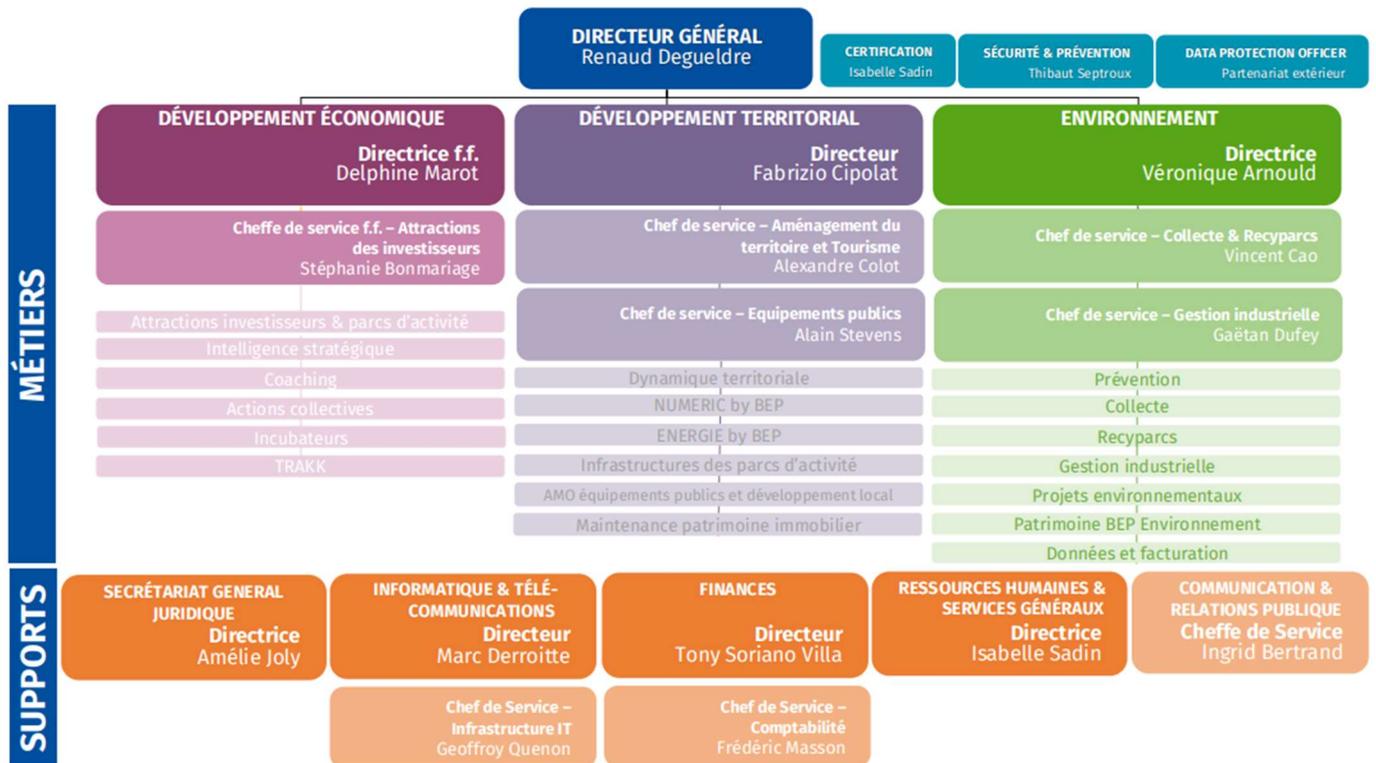
### C. Réunions des instances

- Assemblée Générale :
  - Le 18 juin 2024 (ordinaire et extraordinaire) ;
  - Le 26 novembre 2024.
- Conseil d'administration :
  - Le 24 janvier 2024 ;
  - Le 21 février 2024 ;
  - Le 27 mars 2024 ;
  - Le 24 avril 2024 ;
  - Le 29 mai 2024 ;
  - Le 19 juin 2024 ;
  - Le 17 juillet 2024 ;
  - Le 28 août 2024 ;
  - Le 18 septembre 2024 ;
  - Le 16 octobre 2024 ;
  - Le 27 novembre 2024 ;
  - Le 18 décembre 2024.

- Comité d'audit :
  - Le 17 avril 2024 ;
  - Le 9 octobre 2024.
  
- Comité de rémunération :
  - Le 27 mars 2024.

# IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)



## X. LES LIGNES DE DÉVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

BEP Environnement, Intercommunale thématique gérée par le BEP, a pour mission de prendre en charge et de mener à terme toute initiative de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique en Province de Namur en coopération avec les Communes. Elle vient en appui de la politique menée par la Wallonie en matière de gestion des déchets. Dans ce cadre, elle assure des missions d'éducation, de prévention de réutilisation et de réemploi, gère des services de collecte et des infrastructures de traitement.

A ce titre, les lignes de développement de BEP Environnement visent à assurer une mission de service public efficient à coût maîtrisé pour les Communes et le citoyen en :

- Jouant le rôle de **partenaires privilégié des Communes et de la Wallonie** en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets ;
- Proposant à l'ensemble du territoire un service de **collectes multifilières** performant ;
- Modernisant **l'utilisation des recyparcs** ;
- Optimalisant, seul ou en partenariat, les **filières et outils de valorisation et de traitement des déchets** ;
- Proposant une expertise et des **services en matière environnementale** aux Communes.

## XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés			Dépenses	BUDGETS prévisionnels		
2022	2023	2024		2025	2026	2027
-944.702€	-811.147€	-505.868€	Fonctionnement	-418.566€	-425.351€	-432.336€
-880.949€	-1.716.137€	-2.384.105€	Sites d'exploitation	-3.122.282€	-3.204.775€	-5.142.966€
-519.524€	-650.341€	-590.121€	Communication et	-936.244€	-965.964€	-996.663€
-24.860.548€	-25.874.163€	-27.936.010€	Collecte	-28.634.801€	-32.271.209€	-30.065.209€
-13.840.962€	-13.054.268€	-20.168.253€	Valorisation et traitement	-22.587.502€	-18.957.577€	-18.949.302€
-17.745.587€	-20.802.780€	-21.735.646€	Recyparcs	-23.914.116€	-23.682.153€	-23.422.168€
-2.732.680€	-2.695.953€	-4.475.245€	Tri-transfert	-4.569.208€	-3.438.489€	-3.251.029€
-1.313.687€	-1.242.234€	-1.192.978€	DEEE	-1.226.329€	-1.275.229€	-1.295.243€
-4.312.851€	-4.250.914€		<i>Remboursement du capital</i>			
-67.151.490€	-71.097.937€	-78.988.226€		-85.409.048€	-84.220.747€	-83.554.917€

2022	2023	2024	Recettes	2025	2026	2027
944.702€	811.147€	544.973€	Fonctionnement	449.000€	449.000€	449.000€
1.352.541€	1.580.914€	1.008.950€	Sites d'exploitation	1.841.029€	1.890.672€	3.866.119€
519.755€	650.572€	590.352€	Communication et	936.244€	949.147€	962.309€
25.083.259€	25.709.175€	29.467.009€	Collecte	29.025.136€	33.100.647€	30.831.843€
24.465.726€	21.823.392€	23.330.453€	Valorisation et traitement	24.022.840€	20.248.403€	20.351.283€
18.514.375€	20.994.811€	21.924.683€	Recyparcs	25.695.170€	25.045.924€	24.706.226€
2.651.998€	2.712.978€	3.094.489€	Tri-transfert	2.461.327€	1.346.582€	1.114.460€
1.062.290€	1.225.808€	1.238.380€	DEEE	1.262.867€	1.291.228€	1.313.082€
1.088.952€			<i>Souscription des emprunts</i>			
75.683.598€	75.508.798€	81.199.290€		85.693.614€	84.321.603€	83.594.322€

# COMPTES ANNUELS

**BEP ENVIRONNEMENT 2024**



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION** (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Société Intercommunale BEP ENVIRONNEMENT**Forme juridique<sup>1</sup> : **Société coopérative**Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**N°: **2**Code postal: **5000**Commune: **Namur**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**Adresse Internet<sup>2</sup>:Adresse e-mail<sup>2</sup>:

Numéro d'entreprise

**0201.400.209**DATE **29-08-2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne<sup>3</sup> : les COMPTES ANNUELS en**EURO**

approuvés par l'assemblée générale du

**17-06-2025** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

**01-01-2024**

au

**31-12-2024**

l'exercice précédent des comptes annuels du

**01-01-2023**

au

**31-12-2023**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **45**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.4.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature  
(nom et qualité)Signature  
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**BULTOT Philippe**

Venelle des Tilleuls 7, 5651 Berzée, Belgique

Mandat: Administrateur

**CAPELLE Christophe**

Rue Martin Lejeune 54, 5020 Vedrin, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

**CARPIAUX Guy**

Chaussée de Dinant 398, 5100 Wépion, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 06/12/2024

**COLLARD Cathy**

Chaussée de Louvain 1000, 5022 Cognelée, Belgique

Mandat: Administrateur

**COX Gérard**

Rue Bonair 5, 5520 Onhaye, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, fin: 02/12/2024

**DAFFE Carine**

Impasse botte 2, 5060 Sambreville, Belgique

Mandat: Administrateur

**DEBORSU Charlotte**

Boulevard de la Meuse 169, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 02/12/2024

**DELIRE Vincent**

Rue des Juifs 4, 5660 Couvin, Belgique

Mandat: Administrateur

**DEPAS Yves**

Chaussée d'Eghezée 25, boîte 3, 5080 La Bruyère, Belgique

Mandat: Administrateur

**FLAMENT Lara**

Rue Benne-Brulée 61, 5620 Florennes, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 02/12/2024

**GODA Alain**

Rue du Tivoli 5, 5030 Gembloux, Belgique

Mandat: Administrateur

**LECOMTE Nicole**

Rue de l'Eglise 28, 5376 Miécrot, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 06/12/2024

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**LEEMANS BEELEN Marie-Claire**

Rue des Généraux Gérard et Vandamme 14, 5140 Sombreffe, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 02/12/2024

**PAULET José**

Rue de Bellaire 19, 5340 Gesves, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 06/12/2024

**POULIN Christine**

Rue du Sarazin 4, 5650 Fraire, Belgique

Mandat: Administrateur

**ROUARD Nicolas**

Route de Wiesme 8, 5560 Houyet, Belgique

Mandat: Administrateur

**THERET Jean-Marie**

Rue du Charme 10, 5550 Vresse-sur-Semois, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 06/12/2024

**VAN PEOLVOORDE Eric**

Vieille-Maison 7, 5140 Sombreffe, Belgique

Mandat: Administrateur

**VILMUS Norbert**

Rue Trou du Renard 12, 5377 Somme-Leuze, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 02/12/2024

**PORROVECCHIO Lina**

Avenue de Samart 3, 5600 Philippeville, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 06/12/2024

**JACQUIEZ Pascal**

Rue Martin Sandron 114, 5680 Doische, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/12/2024

**COLLIGNON Stéphane**

Rue François Bovesse 34, 5310 Dhuy, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 03/12/2024

**DEVILLE Frédéric**

Rue Fontaine Morelle 9, 5590 Sovet, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/12/2024

**NOIRET Claudy**

Rue d'En Haut 44, 5660 Gonrioux, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/12/2024

**TESSIER Julie**

Rue des Généraux Gérard et Vandamme 7, boîte A/001, 5140 Sombreffe, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/12/2024

**LEBRUN Hélène**

Les Rêches Voies 7, 5561 Celles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/12/2024

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**NAGANT Thomas**

Rue de Mivau 44, 5590 Leignon, Belgique  
Mandat: Administrateur, début: 07/12/2024

**FRANÇOIS Adelin**

Rue du Monceau 13, 5310 Mehaigne, Belgique  
Mandat: Administrateur, début: 03/12/2024

**SPINEUX Laurie**

Rue de la Giloterie 16, boîte K, 5070 Vitrival, Belgique  
Mandat: Administrateur, début: 07/12/2024

**ROCHET Bénédicte**

Rue Corroy 47, 5640 Mettet, Belgique  
Mandat: Administrateur, début: 07/12/2024

**KNAEPEN LAFONTAINE Réviseurs d'entreprises SRL 0413343922**

Rue du Fort d'Andoy 3, 5100 Wierde (Namur), Belgique

Numéro de membre: B00255

Mandat: Commissaire

Représenté par:

1 KNAEPEN Philippe

Rue du Fort d'Andoy 3 5100 Wierde (Namur) Belgique

, Numéro de membre : A02378

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	0	0
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<u>42.158.893</u>	<u>39.606.417</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	65.850	93.099
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	42.069.138	39.489.215
Terrains et constructions		22	23.920.076	23.741.696
Installations, machines et outillage		23	6.071.764	4.936.779
Mobilier et matériel roulant		24	10.609.545	9.657.467
Location-financement et droits similaires		25	0	0
Autres immobilisations corporelles		26	0	0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	1.467.752	1.153.272
<b>Immobilisations financières</b>	6.4 / 6.5.1	28	23.905	24.103
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	20.400	20.400
Participations		282	20.400	20.400
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	3.505	3.703
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	3.505	3.703

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<u>35.030.623</u>	<u>39.800.871</u>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	5.295.789	5.136.408
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	5.295.789	5.136.408
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	901.062	801.726
Stocks		30/36	901.062	801.726
Approvisionnements		30/31	774.818	676.266
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33	10.193	21.477
Marchandises		34	116.050	103.983
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	12.300.580	10.986.055
Créances commerciales		40	8.833.437	8.525.684
Autres créances		41	3.467.143	2.460.371
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1 / 6.6	50/53	15.416.033	21.893.234
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	15.416.033	21.893.234
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	598.498	905.865
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	518.662	77.583
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	77.189.516	79.407.288

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
		10/15	<u>36.182.401</u>	<u>33.390.502</u>
<b>Apport</b>	6.7.1	10/11	173.225	173.225
Disponible		110		
Indisponible		111	173.225	173.225
<b>Plus-values de réévaluation</b>				
		12		
<b>Réserves</b>				
		13	27.822.847	25.447.558
Réserves indisponibles		130/1	17.323	17.323
Réserves statutairement indisponibles		1311	17.323	17.323
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	27.805.524	25.430.236
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		
<b>Subsides en capital</b>		15	8.186.329	7.769.719
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>	<sup>6</sup>	19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
		16	<u>4.033.948</u>	<u>4.212.757</u>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
		160/5	4.033.948	4.212.757
Pensions et obligations similaires		160	0	0
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	4.033.948	4.212.757
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
<b>Impôts différés</b>				
		168		

<sup>6</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<u>36.973.167</u>	<u>41.804.029</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	22.112.667	26.193.074
Dettes financières		170/4	22.112.481	26.192.887
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	22.112.481	26.192.887
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	186	186
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	14.541.725	15.324.287
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.080.407	4.115.362
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	7.390.502	8.319.090
Fournisseurs		440/4	7.390.502	8.319.090
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.981.301	2.839.975
Impôts		450/3	181.394	235.227
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.799.907	2.604.747
Autres dettes		47/48	89.515	49.860
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	318.776	286.669
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	77.189.516	79.407.288

<sup>6</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	69.409.213	65.080.308
Chiffre d'affaires	6.10	70	26.759.733	23.822.031
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-11.285	11.631
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	42.451.350	41.143.371
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	209.415	103.276
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	66.802.228	63.075.553
Approvisionnements et marchandises		60	4.324.668	4.189.348
Achats		600/8	4.435.288	4.256.793
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-110.620	-67.445
Services et biens divers		61	29.841.835	27.839.426
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-) 6.10	62	18.261.340	17.227.026
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	5.730.361	5.179.421
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-) 6.10	631/4	8.553.106	8.430.700
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 6.10	635/8	-178.808	-37.462
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	241.123	232.853
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	28.603	14.242
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	2.606.985	2.004.756

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	556.705	465.743
Produits financiers récurrents		75	556.705	465.743
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	544.263	458.385
Autres produits financiers	6.11	752/9	12.442	7.358
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	625.730	741.170
Charges financières récurrentes	6.11	65	625.730	741.170
Charges des dettes		650	624.501	738.096
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.230	3.074
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	2.537.960	1.729.329
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	162.671	173.667
Impôts		670/3	162.671	173.667
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	2.375.288	1.555.662
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	2.375.288	1.555.662

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	2.375.288	1.555.662
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	2.375.288	1.555.662
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2	2.375.288	1.555.662
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	2.375.288	1.555.662
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)		
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE****ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003		
Autres	8004		
		(+)/(-)	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(20)	0	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	0	
Frais de restructuration	204		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,  
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	322.257
8022		
8032		
8042		
8052	322.257	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	229.159
8072	27.249	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	256.407	
211	<u>65.850</u>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	56.006.813
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.909.783	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	444.169	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	58.360.764	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	32.265.117
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	2.175.571	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	34.440.688	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<u>23.920.076</u>	

**INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	23.202.240
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	2.526.187	
Cessions et désaffectations	8172	628.111	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	25.100.316	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	18.265.460
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	1.391.202	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	628.111	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	19.028.551	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<u>6.071.764</u>	

**MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	24.742.391
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163 2.579.111	
Cessions et désaffectations	8173 877.287	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183 509.305	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193 26.953.521	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P xxxxxxxxxxxxxxxx	15.084.924
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8273 2.136.338	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303 877.287	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323 16.343.976	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24) <u>10.609.545</u>	

**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	26.733
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffectations	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194	26.733
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8214	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8274	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324	26.733
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(25)	<u>0</u>
<b>Dont</b>		
<b>Terrains et constructions</b>	250	
<b>Installations, machines et outillage</b>	251	0
<b>Mobilier et matériel roulant</b>	252	

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
8165		
8175		
8185		
8195	5.733.625	
8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
8275		
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	5.733.625	
(26)	<u>0</u>	

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.153.272
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	1.267.954
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-953.474
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8196	1.467.752
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>		
8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8256	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8326	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(27)	<u>1.467.752</u>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	20.400
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	20.400	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8542		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(282)	<u>20.400</u>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(283)	<u>                    </u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652	<u>                    </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)		
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.703
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593	198	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)(-) 8623		
Autres	(+)(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	3.505	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>La Ressourcerie Namuroise</b> Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Nouvelle route de Suarlée 8 5020 Champion Belgique 0888.697.964	Parts sociales 144 parts à 100€	144	25,00	0,00	31/12/2023	EUR	863.335	1.183
<b>Valtris</b> Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0842.689.280	10 parts à 100,00€	10	0,18	0,00	31/12/2023	EUR	647.749	33.689
<b>COPIDEC SCRL</b> Société coopérative à responsabilité limitée Route de la Lâche 4 5150 Floreffe Belgique 0541.505.963	50 parts à 100€	50	14,28	0,00	31/12/2023	EUR	45.401	3.611

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe</b>	51	2.000.000	4.000.000
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	2.000.000	4.000.000
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
<b>Titres à revenu fixe</b>	52	3.100.000	6.200.000
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	53	10.316.033	11.693.234
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	4.500.000	6.000.000
de plus d'un mois à un an au plus	8687	5.816.033	5.693.234
de plus d'un an	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
Charges à reporter (490000)	2.285
Autres produits acquis (491000)	1.899
Répercussion aux communes perte subside papier/carton (491000)	514.478

**ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT****ETAT DE L'APPORT****Apport**

Disponible au terme de l'exercice  
 Disponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXXXXXX 173.225	173.225
8790 87901 8791 87911		

**Capitaux propres apportés par les actionnaires**

En espèces  
 dont montant non libéré  
 En nature  
 dont montant non libéré

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXX	6.929

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

**Parts**

Répartition  
 Nombre de parts  
 Nombre de voix qui y sont attachées  
 Ventilation par actionnaire  
 Nombre de parts détenues par la société elle-même  
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

#### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	4.080.407
8811	
8821	
8831	
8841	4.080.407
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	4.080.407
8802	15.360.915
8812	
8822	
8832	
8842	15.360.915
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	186
8912	15.361.102
8803	6.751.565
8813	
8823	
8833	
8843	6.751.565
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	6.751.565

#### Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

#### Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

#### Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

#### Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

#### Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	10.924.686
8931	
8941	
8951	
8961	10.924.686
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	10.924.686
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	147.274
450	34.120
9076	0
9077	2.799.907

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer (492000)

Provisions versées par les clients commerçants pour 2025 (493000)

Divers produits à reporter (493002)

Exercice	
	81.163
	142.060
	95.552

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Collecte		12.600.509	11.624.679
Valorisation		8.028.043	7.052.787
Recyparcs		4.249.660	3.329.150
Tri-Transfert et DEEE		1.837.407	1.737.678
Autres		44.114	77.737

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740	5.165.932	5.070.851
-----	-----------	-----------

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture	9086	345	333
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	326,6	319,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	414.378	409.492

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	12.224.625	11.605.758
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	3.407.205	3.233.839
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	2.629.510	2.387.429
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
<b>Réductions de valeur</b>				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	8.554.396	8.430.700
Reprises		9113	1.290	
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Constitutions		9115	179.638	179.638
Utilisations et reprises		9116	358.446	217.100
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	128.444	129.718
Autres		641/8	112.679	103.134
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	46,1	42,5
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	91.132	84.056
Frais pour la société		617	3.009.389	2.688.685

**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Autres produits financiers		12.442	7.358
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b>			
	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif</b>			
	6502		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées	6510		
Reprises	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Autres charges financières		1.230	3.074

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	209.415	103.276
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	209.415	103.276
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	198.562	78.700
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	10.853	24.576
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	28.603	14.242
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	28.603	14.242
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	0	13.681
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	28.603	560
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
 Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
 Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
 Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	162.671
9135	128.552
9136	
9137	34.120
9138	
9139	
9140	

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**Sources de latences fiscales**

Latences actives  
 Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
 Latences passives  
 Ventilation des latences passives

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)  
 Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	5.448.269	4.246.035
9146	5.652.796	5.687.433
9147	1.896.039	1.860.994
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Sites environnementaux : Garantie bancaire - cautionnement Belfius en faveur de l'Office wallon des déchets

Exercice
6.258.139

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour  
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour  
sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	20.400	20.400
9262	20.400	20.400
9272		
9282		
9292	481.837	215.542
9302		
9312	481.837	215.542
9352	347.014	20.670
9362		
9372	347.014	20.670

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	81.354
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	11.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

## **RÈGLES D'ÉVALUATION**

Voir rapport de gestion

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	290,3	287,3	3,0
Temps partiel	1002	47,1	46,1	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	326,6	322,7	3,9
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	371.553		
Temps partiel	1012	42.826		
Total	1013	414.379	408.664	5.714
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	16.374.044	16.186.305	187.739
Temps partiel	1022	1.887.296	1.823.228	64.068
Total	1023	18.261.340	18.009.533	251.807
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	462.660	456.408	6.252

<b>Au cours de l'exercice précédent</b>	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	319,3	315,5	3,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	409.492	404.760	4.732
Frais de personnel	1023	17.227.026	17.027.962	199.063
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	458.843	453.504	5.339

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	300	45	334,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	264	45	298,9
Contrat à durée déterminée	111	36		36,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	297	44	331,0
de niveau primaire	1200	98	7	103,6
de niveau secondaire	1201	193	36	220,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	6	1	6,8
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3	1	3,9
de niveau primaire	1210	1		1,0
de niveau secondaire	1211	2	1	2,9
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	4	1	4,8
Ouvriers	132	296	44	330,1
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	46,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	91.132	
Frais pour la société	152	3.009.389	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>		205	37		37,0
<b>Par type de contrat de travail</b>					
Contrat à durée indéterminée		210	2		2,0
Contrat à durée déterminée		211	35		35,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini		212			
Contrat de remplacement		213			
<b>SORTIES</b>		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>		305	21	4	24,2
<b>Par type de contrat de travail</b>					
Contrat à durée indéterminée		310	8	4	11,2
Contrat à durée déterminée		311	13		13,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini		312			
Contrat de remplacement		313			
<b>Par motif de fin de contrat</b>					
Pension		340	2	3	4,4
Chômage avec complément d'entreprise		341			
Licenciement		342	1	1	1,8
Autre motif		343	18		18,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants		350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	239	5811	
5802	1.785	5812	
5803	63.888	5813	
58031	63.888	58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

# RAPPORT DU COMMISSAIRE- REVISEUR

**BEP ENVIRONNEMENT 2024**



SC SOCIETE INTERCOMMUNALE  
BEP-ENVIRONNEMENT  
Avenue Sergent Vrithoff 2  
5000 Namur

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE SOCIETE  
INTERCOMMUNALE BEP-ENVIRONNEMENT SUR LES COMPTES ANNUELS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Société Intercommunale BEP-Environnement (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant six exercices consécutifs.

## **Rapport sur les comptes annuels**

### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 77.189.515,91 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.375.288,20 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

---

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Le rapport du comité de rémunération,
- La liste des marchés publics,
- La liste des participants aux formations annuelles,
- La structure de l'organisation,
- L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- Les lignes de développement,
- Le plan financier pluriannuel,

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

### ***Mentions relatives à l'indépendance***

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.



**Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Wierde, le 18 avril 2025

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,  
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,  
Représentée par

Philippe Knaepen  
Réviseur d'Entreprises

# RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION

**BEP ENVIRONNEMENT 2024**





*Secrétariat Général*

## **BEP ENVIRONNEMENT**

### **COMITE DE REMUNERATION**

#### **Extrait du Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2025**

##### **Groupe Communes**

Monsieur Yves DEPAS, Administrateur, **présent**  
Monsieur Alain GODA, Administrateur, **présent**  
Monsieur Nicolas ROUARD, Administrateur, **excusé**

##### **Groupe Province**

Madame Carine DAFPE, Administratrice, **excusée**  
Monsieur Philippe BULTOT, Administrateur, **présent**

##### **Équipe de Direction**

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**  
Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **excusée**  
Madame Stéphanie JANSEMME, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales,  
**présente**

## **2.1 Rapport de rémunération du Comité de rémunération**

Conformément aux prescrits de l'article 55 des statuts du BEP Environnement et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration du BEP Environnement en sa séance du 16 avril 2025.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

### **1. Modalités des rémunérations des mandats :**

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau comité de rémunération. La délibération de l'assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**

<b>Fonction</b>	<b>Plafond barémique</b>	<b>Montant de la rémunération</b>	<b>Fréquence de paiement</b>
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 17.140,21 € non indexé ou 34.964,31 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mai 2024,  * 35.663,59 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2024.	Pour 2024, un total de 15.667,51 € brut annuel indexé, soit 1.290,57 € mensuel indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mai 2024,  * 1.316,38 € mensuel indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2024.	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i>  125 € non indexé ou 241,28 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mai 2024,  *246,11 indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2024	241,28 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mai 2024,  *246,11 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2024	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membre du Comité d'audit	<i>Article L5311-1§12 alinéa 2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i>  125 € non indexé ou 241,28 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mai 2024,  *246,11 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2024	241,28 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mai 2024,  *246,11 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2024	Par réunion avec un maximum de 3/an

\*indexation 2% juin 2024

Par ailleurs, toujours sur base de la décision de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 prise sur recommandation du Comité de rémunération, en cas d'utilisation de son véhicule personnel, l'administrateur, pour les réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit, peut bénéficier d'une indemnité kilométrique correspondant à celle dont bénéficient les agents de la fonction publique fédérale (article 74 de l'AR 13/07/2017). Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2024, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4269 € du kilomètre ;

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 juin 2024, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4265 € du kilomètre ;

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 septembre 2024, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4297 € par kilomètre ;

Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 31 décembre 2024, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4293 € par kilomètre.

L'indemnité kilométrique est calculée sur la base de l'itinéraire le plus court entre le domicile de l'administrateur ou de son lieu de travail et le lieu des réunions. L'administrateur précisera dans la fiche signalétique le nombre de km à reprendre en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

## 2. **Politique globale de rémunérations :**

### • **Recyparcs et centre de compostage :**

Les dispositions pécuniaires des travailleurs des recyparcs et du centre de compostage sont reprises dans le règlement du travail (articles 36 à 39) qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration du BEP Environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

**Les traitements mensuels bruts** sont fixés par référence à des échelles barémiques (majorés en fonction du salaire par l'allocation de foyer ou de résidence). Ils sont indexés en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique d'application au sein des recyparcs et du centre de compostage comprend :

- Une échelle de préposés de recyparcs ;
- Une échelle pour les coordinateurs des recyparcs ;
- Une échelle pour le responsable du centre de compostage.

Le barème attribué par rapport à la fonction occupée détermine le traitement de début de carrière, le nombre d'augmentations périodiques et la date de ces augmentations périodiques.

Les dispositions en vigueur pour le personnel de l'état en ce qui concerne les allocations de foyer et de résidence sont applicables au travailleur de BEP Environnement. Cette allocation mensuelle est calculée en fonction d'un plafond de rémunération et en fonction de la situation personnelle des collaborateurs.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine du mois (excepté pour les coordinateurs des recyparcs qui ne reçoivent pas d'acompte).

**Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :**

**Allocation de programmation sociale :**

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 918.37€ en 2024 ;
- Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 210,0466 € et un maximum de 420,0933 € (montants 2024 publiés au MB).

**Pécule de vacances :**

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances calculé à concurrence de 92% du salaire mensuel brut de mai.

**Frais de transport domicile-lieu de travail :**

Le BEP Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention calculée en fonction des jours prestés est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de l'abonnement SNCB dénommé « carte-train ». La distance à parcourir doit atteindre au minimum 5 kms.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement à vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux légal (montant 2024 = 0,35€/km).

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 88% du titre de transport est octroyée.

### **Prime d'ancienneté :**

Une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée au collaborateur et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 1<sup>er</sup> juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

- 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;
- 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;
- 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;
- 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

### **Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :**

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé trimestriellement.

### **Chèques Repas et écochèques :**

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8€ par jour et l'intervention personnelle légale est de 1,09€ par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 250 € / année.

### **Assurances :**

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance hospitalisation.

La référence relative aux écochèques, à la prime d'ancienneté et à l'assurance hospitalisation n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'administration de BEP Environnement et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

### Dispositions spécifiques :

Les coordinateurs des recyparcs, personnel employé, bénéficient des mêmes avantages extra-légaux que le personnel du BEP. Cette décision a été prise en 2004 par les instances décisionnelles de la SIAEE de la Région Namuroise, SIAEE de l'Entre-Sambre et Meuse et SIAEE de la Famenne, Condroz, Haute-Meuse, dont les activités liées à la gestion des déchets ont été transférées vers BEP Environnement.

#### • **Collecte, traitement et tri-transferts :**

Les dispositions pécuniaires des travailleurs de la collecte, traitement et tri-transfert sont reprises dans l'annexe 1 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration de BEP environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

Toutes les dispositions négociées au sein de la Commission Paritaire 121 sont automatiquement appliquées au sein de BEP Environnement, à condition qu'elles soient compatibles avec le statut public de l'intercommunale, et ce sans négociation au sein des instances de BEP Environnement. Cette référence est renseignée à l'article 1 du règlement du travail.

Dispositions de la CP 121 :

#### **Traitements mensuels bruts :**

Les relations de travail font référence aux dispositions des conventions collectives de travail ressortissant à la commission paritaire des entreprises de nettoyage et de désinfection n° 121 compatibles avec le statut public de BEP Environnement.

Pour chaque fonction, la Commission Paritaire 121 fixe un taux horaire identique pour tous les collaborateurs occupant la même fonction et ce, quelle que soit l'ancienneté. Pour certaines fonctions, ce montant est majoré d'une prime d'insalubrité et d'intempérie.

Ces taux horaires sont indexés automatiquement le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de l'indice santé.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine du mois.

#### **Prime de fin d'année :**

La prime de fin d'année correspond à 9 % des rémunérations brutes déclarées à l'ONSS durant la période de référence (du 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année à laquelle se rapporte la prime), majorées d'une assimilation partielle des jours de maladie de plus d'un mois pendant cette même période.

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121.

### **Pécule de vacances :**

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances payé en avril et calculé comme suit :

- 7,71 % des rémunérations brutes déclarées l'année précédente à l'ONSS, majorées des rémunérations brutes pour les jours assimilés durant cette même période. (double pécule : 6,80 % et allocation complémentaire : 0,91 % soit un total de 7,71 %).

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121.

Les primes trimestrielles donnent lieu à un paiement de simple et de double pécule sur rémunérations variables.

### **Frais de transport domicile-lieu de travail :**

Le BEP Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, par jour presté, l'intervention patronale est calculée sur base d'un tableau établi par l'UGBN. Elle équivaut à 1/5ème du coût de la carte de train hebdomadaire pour la distance correspondante limitée toutefois à l'intervention patronale dans le coût de la carte train mensuelle.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement à vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux UGBN (en 2024 = 0,35€/km).

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 100% du titre de transport est octroyée.

### **Prime RGPT :**

Une prime RGPT de 1,63 € net par jour presté est octroyée d'une part par le biais de chèques-repas et d'autre part par le biais d'un complément de salaire (net) non soumis (0,80€/jour presté).

### **Prime de responsabilité :**

Une prime de responsabilité est octroyée aux chauffeurs, aux mécaniciens et aux opérateurs titulaires d'un permis C ou CE ayant une ancienneté de 15 ans au sein de l'Intercommunale.

Le montant de cette prime correspond à 3 % du brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 1<sup>er</sup> décembre de l'année qui précède et le 30 novembre de l'année à laquelle se rapporte la prime de responsabilité.

L'octroi et le montant de cette prime sont conditionnés à une bonne gestion du matériel ainsi qu'à une bonne pratique de la conduite.

Seuls les accidents de roulage en tort avec dégâts matériels ont un impact sur le montant de la prime de responsabilité comme suit :

- Premier accident de roulage : sensibilisation ;
- Deuxième accident de roulage : retrait de 1 % par accident avec ou sans tiers ;
- Retrait total de la prime effectué en cas de trois accidents pénalisants sur la période de référence.

### **Prime d'ancienneté :**

Une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée au collaborateur et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

- 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;
- 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;
- 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;
- 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

### **Indemnités complémentaires en cas de maladie de longue durée :**

Un montant de 40% de l'indemnité brute allouée par la mutuelle est octroyé au collaborateur à partir du premier jour du deuxième mois de maladie.

La période d'indemnisation est de maximum 6 mois pour le collaborateur ayant une période de travail effectif d'au moins 6 mois consécutifs, comptés à partir du premier jour de maladie. La période d'indemnisation est portée à maximum 12 mois pour le collaborateur ayant une période de travail effectif d'au moins 12 mois comptés à partir du premier jour de maladie.

### **Indemnités complémentaires en cas d'accident de travail de longue durée :**

Un montant de 1/9<sup>e</sup> de l'indemnité brute payée par l'assureur est octroyé au collaborateur à partir du premier jour du deuxième mois pour cause d'accident de travail.

La période d'indemnisation est de maximum 12 mois par accident.

### **Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :**

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé trimestriellement.

### **Chèques Repas et écochèques :**

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8€ par jour presté et l'intervention personnelle légale est de 1,09€ par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 250€ / année.

### **Assurances**

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance hospitalisation.

La référence aux chèques-repas, aux écochèques, aux assurances et aux primes spécifiques n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

**Participation de BEP Environnement au projet pilote pour la réduction du temps de travail des agents de 60 ans et plus exerçant un métier pénible :**

Faisant suite à la circulaire du Ministre du logement, des pouvoirs locaux et de la ville datant du 22 mars 2022, le BEP Environnement a décidé de participer au projet pilote moyennant les modalités ci-après :

- Les collaborateurs de plus de 60 ans en 2022, 2023 et 2024, exerçant la fonction exclusive de « chargeur » ont la possibilité d'intégrer ce projet pilote prenant fin au 31 décembre 2024. Il leur permettra, sur base volontaire, de bénéficier d'un jour de repos hebdomadaire – sauf le lundi et le vendredi - sans perte de salaire ;
- S'il décide de participer à l'expérience pilote, le travailleur pourra bénéficier de cette réduction de temps de travail jusqu'à son départ en pension, même si l'employeur décidait de ne pas poursuivre ces dispositions au-delà de 2024 ;
- Cette disposition ne peut pas se cumuler avec d'autres régimes de réduction de temps de travail ;
- Cette disposition implique une réduction au prorata du nombre de jours de congés annuels (pas d'impact sur le double pécule de vacances et la prime de fin d'année), du nombre de chèques-repas, et n'aura pas d'incidence sur le droit à l'ouverture de la pension, ni sur le calcul de la pension.

Actuellement, 3 collaborateurs chargeurs participent à cette expérience.

La participation du BEP Environnement à ce projet pilote a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'administration et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation. La nouvelle version du règlement du travail mentionne cette participation. Cette mesure a pris fin au 31/12/2024.

• **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (Voir BEP)	

3. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

**Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :**

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP Environnement et de l'annexer au rapport de gestion conformément à l'article L1523-17 §2 aliéna 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY  
Directrice du  
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales  
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

# Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP Environnement



## 1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

### ➤ Informations générales

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	0201400209
<b>Type d'institution</b>	Intercommunale
<b>Nom de l'institution</b>	BEP Environnement
<b>Période de reporting</b>	2024

	<b>Nombre de réunions</b>
<b>Assemblée générale</b>	3
<b>Conseil d'administration</b>	12
<b>Bureau exécutif</b>	Néant
<b>Comité de rémunération</b>	1
<b>Comité d'Audit</b>	2
<b>Comité de secteur</b>	Néant
<b>Nombre de réunions du Comité de secteur</b>	Néant
<b>Comité d'avis</b>	1

### ➤ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

• **Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**

Montant du jeton de présence indexé : 241,28 €

Juin 2024 : +2 % : 246,11 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Cox Gérard <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	14351,13€	0 €	0 €	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Biométhanisation</b> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>Bivalor</b> : Comité de direction Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>Copidec</b> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>EnergyWall</b> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>La Ressourcerie Namuroise</b> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>Valtris</b> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> </ul> <p><b>Fin des mandats le 2/12/2024</b></p>
Président	Collignon Stéphane <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	1316,38€	0 €	0 €	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Biométhanisation</b> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>Bivalor</b> : Comité de direction Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>Copidec</b> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>EnergyWall</b> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>La Ressourcerie Namuroise</b> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>Valtris</b> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> </ul> <p><b>Début des mandats le 18/12/2024</b></p>
Vice-président	Capelle Christophe	2436,95€	46,19€	Jeton de présence	-	83%	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Biométhanisation</b> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>Bivalor</b> : Comité de direction Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <b>EnergyWall</b> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré</li> </ul>
Administrateurs	Bultot Philippe	2441,78 €	462,17 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Carpiaux Guy <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	2683,06 €	51,34€	Jeton de présence	-	100%	-
	Collard Cathy	2446,61 €	53,97 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Daffe Carine	1713,11€	128,44 €	Jeton de présence	-	58%	-
	Deborsu Charlotte <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	1462,17€	0 €	Jeton de présence	-	55%	-
	Delire Vincent	2683,06 €	590,33€	Jeton de présence	-	92%	-
	Depas Yves	1949,56 €	88,97 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Deville Frédéric <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	246,11€	24,9€	Jeton de présence	-	100%	-
	Flament Lara <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	2436,95€	325,13€	Jeton de présence	-	91%	-
	François Adelin <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	246,11€	8,59 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Goda Alain	2436,95 €	136,9 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Jacquiez Pascal <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Lebrun Hélène <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	246,11 €	32,2 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Lecomte Nicole <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	1467 €	171,77€	Jeton de présence	-	55%	-
	Leemans Beelen Marie-Claire <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	2436,95 €	130,84€	Jeton de présence	-	91%	-
	Nagant Thomas <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	246,11 €	34,34€	Jeton de présence	-	100%	-
	Noiret Claudy <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Paulet José <i>(sotie le 6/12/2024)</i>	2683,06 €	256,68 €	Jeton de présence	-	91%	-
	Porrovecchio Lina <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	1467€	129,75 €	Jeton de présence	-	55%	-
	Poulin Christine	2190,84 €	377,48 €	Jeton de présence	-	75%	-
Rochet Bénédicte <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-	

	Rouard Nicolas	2929,17 €	484,88 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Spineux Laurie <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	246,11 €	18,03 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Tessier Julie <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Theret Jean-Marie <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	2683,06 €	701,64 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Van Poelvoorde Eric	2929,17 €	0 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Vilmus Norbert <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	2436,95 €	462,05 €	Jeton de présence	-	91%	-
<b>Comité d'audit</b>	Bultot Philippe	246,11 €	51,52 €	Jeton de présence	-	50%	-
	Daffe Carine	487,39 €	42,80 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Depas Yves	246,11 €	11,16 €	Jeton de présence	-	50%	-
	Flament Lara <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	487,39 €	65,04 €	Jeton de présence	-	100%	-
	François Adelin <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	0 €	0 €	Jeton de présence	-	-	-
	Goda Alain	487,39 €	27,39 €	Jeton de présence	-	100%	-
<b>Comité de rémunération</b>	Bultot Philippe	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Daffe Carine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Depas Yves	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Goda Alain	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Rouard Nicolas	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
<b>Total général</b>	-	62 765,85 €	4914,5 €	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

• **Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**

**Légende**

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	24/01	21/02	27/03	24/04	29/05	19/06	17/07	28/08	18/09	16/10	27/11	18/12	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
Président : COX Gérard (sortie le 2/12/2024)	V+€	-	100% - 11/11	11	11	100%										
Président : COLLIGNON Stéphane (entrée le 3/12/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€	100% - 1/1	1	1	100%
Vice président: CAPELLE Christophe	V+€	E	V+€	E	83% - 10/12	10	12	83%								
BULTOT Philippe	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	83% - 10/12	10	12	83%
CARPIAUX Guy (sortie le 6/12/2024)	V+€	-	100% - 11/11	11	11	100%										
COLLARD Cathy	V+€	E	V+€	E	V+€	83% - 10/12	10	12	83%							
DAFFE Carine	V+€	E	V+€	E	E	V+€	V+€	E	E	V+€	V+€	V+€	58% - 7/12	7	12	58%
DEBORSU Charlotte (sortie le 2/12/2024)	V+€	V+€	E	V+€	E	E	V+€	V+€	V+€	E	E	-	55% - 6/11	6	11	55%
DELIRE Vincent	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	92% - 11/12	11	12	92%						
DEPAS Yves	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	E	V+€	E	E	V+€	V+€	67% - 8/12	8	12	67%
DEVILLE Frédéric (entrée le 3/12/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€	100% - 1/1	1	1	100%
FLAMENT Lara (sortie le 2/12/2024)	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	-	91% - 10/11	10	11	91%
FRANCOIS Adelin (entrée le 3/12/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€	100% - 1/1	1	1	100%
GODA Alain	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	E	V+€	V+€	V+€	V+€	83% - 10/12	10	12	83%
JACQUIEZ Pascal (entrée le 3/12/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	E	0% - 0/1	0	1	0%
LEBRUN Hélène (entrée le 7/12/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€	100% - 1/1	1	1	100%
LECOMTE Nicole (sortie le 6/12/2024)	E	V+€	E	E	V+€	E	V+€	V+€	E	V+€	V+€	-	55% - 6/11	6	11	55%
LEEMANS BEELEN Marie-Claire (sortie le 2/12/2024)	V+€	E	V+€	V+€	-	91% - 10/11	10	11	91%							
NAGANT Thomas (Entrée le 7/12/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€	100% - 1/1	1	1	100%
NOIRET Claudy (entrée le 3/12/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	E	0% - 0/1	0	1	0%
PAULET José (sortie le 6/12/2024)	V+€	-	100% - 11/11	11	11	100%										
PORROVECCHIO Lina (sortie 2/12/2024)	V+€	V+€	E	E	E	E	E	V+€	V+€	V+€	V+€	-	55% - 6/11	6	11	55%
POULIN Christine	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	E	V+€	V+€	V+€	V+€	E	75% - 9/12	9	12	75%
ROCHET Bénédicte (entrée le 3/12/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	E	0% - 0/1	0	1	0%
ROUARD Nicolas	V+€	100% - 12/12	12	12	100%											
SPINEUX Laurie (entrée le 7/12/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€	100% - 1/1	1	1	100%
TESSIER Julie (entrée le 7/12/2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	E	0% - 0/1	0	1	0%
THERET Jean-Marie (sortie le 6/12/2024)	V+€	-	100% - 11/11	11	11	100%										
VAN POELVOORDE Eric	V+€	100% - 12/12	12	12	100%											
VILMUS Norbert (sortie le 2/12/2024)	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	-	91% - 10/11	10	11	91%

<b>Comité d'audit</b>	17-avr	09-oct
BULTOT Philippe	E	V+€
DAFFE Carine	V+€	V+€
DEPAS Yves	E	V+€
FLAMENT Lara (sortie le 2/12/2024)	V+€	V+€
GODA Alain	V+€	V+€

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
50% - 1/2	1	2	50%
100% - 2/2	2	2	100%
50% - 1/2	1	2	50%
100% - 2/2	2	2	100%
100% - 2/2	2	2	100%

<b>Comité de rémunération</b>	27-mars
BUTLOT Philippe	V
DAFFE Carine	V
DEPAS Yves	V
GODA Alain	V
ROUARD Nicolas	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%



Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président ainsi que leur justification pour chaque mois

<b>Président : Cox Gérard<sup>1</sup></b>		
<b>Mois</b>	<b>Montant de rémunération versé</b>	<b>Justification</b>
Janvier	1290,57€	100%
Février	1290,57 €	100%
Mars	1290,57 €	100%
Avril	1290,57€	100%
Mai	1290,57€	100%
Juin	1316,38€	100%
Juillet	1316,38€	100%
Août	1316,38€	100%
Septembre	1316,38€	100%
Octobre	1316,38€	100%
Novembre	1316,38€	100%

<b>Président : Collignon Stéphane<sup>2</sup></b>		
<b>Mois</b>	<b>Montant de rémunération versé</b>	<b>Justification</b>
Décembre	1316,38€	100%

**2. Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :**

<b>Fonction</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Rémunération annuelle brute</b>	<b>Détail de la rémunération annuelle brute</b>	<b>Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle</b>
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
<b>Total rémunérations</b>	-	<b>0</b>	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2024. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

<sup>1</sup> Fin de mandat le 2/12/2024

<sup>2</sup> Début de mandat le 3/12/2024

### 3. Liste des mandats détenus par le BEP Environnement durant l'année 2024 :

#### Biométhanisation

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard <sup>3</sup>	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Collignon Stéphane <sup>4</sup>	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Surveillance	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance en qualité d'expert Comité de Régulation	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Surveillance - suppléant Comité de Régulation	Non Non
Gaëtan Dufey	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Régulation	Non

#### Bivalor

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard <sup>5</sup>	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Collignon Stéphane <sup>6</sup>	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Direction	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Régulation - suppléant Comité de Direction - suppléant	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Régulation - suppléant Comité de Direction - suppléant	Non Non
Gaëtan Dufey	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Régulation - suppléant Comité de Direction - suppléant	Non Non

#### Copidec

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard <sup>7</sup>	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Collignon Stéphane <sup>8</sup>	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Dufey Gaëtan	Chef de service du Département Environnement	Non	Conseil d'administration	Non

<sup>3</sup> Fin de mandat le 2/12/2024

<sup>4</sup> Début de mandat le 18/12/2024

<sup>5</sup> Fin de mandat le 2/12/2024

<sup>6</sup> Début de mandat le 18/12/2024

<sup>7</sup> Fin de mandat le 2/12/2024

<sup>8</sup> Début de mandat le 18/12/2024

## EnergyWall

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard <sup>9</sup>	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Collignon Stéphane <sup>10</sup>	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Surveillance	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance en qualité d'expert Comité de Régulation	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Surveillance - suppléant Comité de Régulation	Non Non
Gaëtan Dufey	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Régulation	Non

## La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard <sup>11</sup>	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Collignon Stéphane <sup>12</sup>	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

## Valtris

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard <sup>13</sup>	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Collignon Stéphane <sup>14</sup>	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Dufey Gaëtan	Chef de service du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration suppléant	Non

<sup>9</sup> Fin de mandat le 2/12/2024

<sup>10</sup> Début de mandat le 18/12/2024

<sup>11</sup> Fin de mandat le 2/12/2024

<sup>12</sup> Début de mandat le 18/12/2024

<sup>13</sup> Fin de mandat le 2/12/2024

<sup>14</sup> Début de mandat le 18/12/2024



Bureau Economique de la Province de Namur  
Avenue Sergent Vrithoff 2  
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71  
[www.bep.be](http://www.bep.be)

